

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017

Étaient présents : R OUDIN, M BOUIN, R ROBERT, R TEXIER, C BRUYERE, A TUDELA, ML OUDIN, H SIGAUT, R VALLAT, P GUERIN, F BOUCHET, S DELOLME, E EPALLE, F CHAUDIER, F MANOHA, B DEFOUR, C MOULIN, T SABOT, D DREVET.

Excusés : F FANGET (Pouvoir à ML OUDIN), M GOUY (Pouvoir à M BOUIN), M MONCHAL (Pouvoir à A TUDELA), D TORTET.

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal : à l'unanimité

I - AFFAIRES FINANCIERES

Fonds de concours de la CCPM pour les écoles et aide au périscolaire : validation des demandes de Fonds de concours écoles de 24 320,00 € pour l'école publique et de 61 712 € pour l'école privée, de l'aide au périscolaire au titre de l'année scolaire 2016-2017 de 1000 €.

Voyage scolaire de l'école publique : dans le cadre du voyage scolaire à Lyon en juin 2018, attribution d'une subvention de 1 106,70 € pour financer le transport.

Subvention pour les sapeurs-pompiers : montant de la subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers fixé à 2 881,40 € pour les cotisations 2017.

Fonds de concours de la CCPM – Bâtiments/Voirie : montant définitif des travaux réalisés et des équipements pour la période du 25 août 2017 au 30 octobre 2017 fixé à 220 514,42 € TTC d'où l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes pour un montant de 110 257,21 €.

Emprunt : lancement d'une consultation auprès des établissements de crédit pour un emprunt de 760 000.00 €.

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des terrains sportifs : dans le cadre du projet de création d'une aire de loisirs au Solier, lancement d'une consultation auprès de bureaux d'études spécialistes dans ce domaine afin d'élaborer un plan d'actions et d'aménagement.

Subventions aux associations sportives : attribution en 2017 d'une subvention à chaque association sportive calculée suivant le nombre d'adhérents et la participation aux compétitions pour un coût total serait d'environ 7 400,00 €.

II – AFFAIRES FONCIERES

Vente d'un terrain à la Villette : vente d'une bande du terrain d'une surface d'environ 300 m², située le long de la parcelle AO148 au prix de 4€ TTC le m².

Section du Crouzet : Adhésion PEFC AURA : montant de cotisation pour 5 ans : 44,30 € ; Programme de coupes de bois 2018 : La Villette - Parcelle n° 5

Régularisation de la voirie à Ville : accord pour l'acquisition de la parcelle AW266 pour l'euro symbolique avec dispense de paiement

Acquisition du cinéma : avis favorable pour l'acquisition du bâtiment à 120 000 €.

III – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Modification des statuts de la Communauté de Communes : approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Règlement du boulodrome : accepté

Fin de la séance ;

Fait affiché par mes soins le 13 novembre 2017

Le Maire, Robert OUDIN